

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC  
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Est absente : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier  
Madame Amélie Lamontagne, trésorière adjointe  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1 Budget 2015
    - 3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2015
    - 3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017
    - 3.1.3 Adoption du Règlement numéro 10910-2014 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

**2. ORDRE DU JOUR**

**198-12-2014**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **3. AFFAIRES COURANTES**

#### **3.1 BUDGET 2015**

**199-12-2014**

##### **3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2015**

Monsieur le maire fait la présentation du budget 2015 et donne la parole à M. Jean Perron, conseiller responsable des finances, lequel procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires pour l'année 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 totalisant une somme de 5 463 797 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**200-12-2014**

##### **3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017**

À la demande de monsieur le maire, M. Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 au montant total de 6 484 638 \$, représentant un montant de 4 047 313 \$ pour l'année 2015. Le Plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**201-12-2014**

##### **3.1.3 Adoption du Règlement numéro 10910-2014 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 11 décembre 2014;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10910-2014 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Le pourcentage d'augmentation du compte de taxes au DRAP;
2. L'évolution du projet de réfection de l'hôtel de ville;
3. L'impact significatif du compte de taxes au niveau budgétaire;
4. Les investissements majeurs prévus par la Ville dans les prochaines années.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 40.

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202-12-2014**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 40.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier